



PLU valant SCoT approuvé le 19 décembre 2019
Modification n°1 approuvée le 27 janvier 2022
Modification n°2 approuvée le 29 juin 2023
Modification n°3 approuvée le 22 février 2024
Modification n°4 approuvée le 27 février 2025
Modification n°5 approuvée le 05 février 2026

Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 septembre 2025
Mise en compatibilité n°1 approuvée le 20 octobre 2022
Mise en compatibilité n°2 approuvée le 11 juillet 2024

Le président,
Bernard Leroy

4. Annexes

4 h. Annexe 12 : Plans des dispositifs de défense incendie



■ Bât
□ Limites parcelaires
— Réseau de défense incendie
• Dispositifs de défense incendie

Echelle : 1/2500

seine
eure
agglo